

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 23 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de juillet à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice DESRIERS, Maire.

**Présents** : M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, Mme Séverine CHELOT, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, M. Antoine COLLET, Mme Pascale BOMBLED, M. Jonathan GOËS, Mme Simone MONGIS CARRION, Mme Dominique VIGNON.

**Absent excusé** : M. Renaud POIRIER

**Absent** : Néant.

M. Renaud POIRIER a donné procuration à Monsieur Antoine COLLET.

Mme Dominique VIGNON est élue secrétaire de séance à l'unanimité,

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de la Sous-Préfecture, le 7° point de la délibération sur la délégation d'attributions de fonctions du Conseil Municipal au Maire a été modifié de façon suivante : « De demander à tout organisme financeur, pour les projets validés par le conseil municipal, l'attribution de subventions ».

Le Procès-verbal de la séance précédente du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.,

**ORDRE DU JOUR :**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 :**

Vu, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celle relative à l'affectation des résultats,

Vu, les résultats du compte administratif 2019 :

- excédent d'exploitation cumulé : **5 743,03 €**
- excédent d'investissement cumulé : **12 483,86 €**

Vu, les restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

- dépenses : **0,00 €**
- recettes : **0,00 €**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et procédé au vote, à main levée décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- affectation de l'excédent d'exploitation (002) : **5 743,03 €**
- affectation de l'excédent d'investissement (001) : **12 483,86 €**

Le contenu de cette décision sera repris dans le prochain acte budgétaire.

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020 :**

Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif la note de synthèse du Budget Primitif Assainissement 2020.

Le Conseil Municipal, après examen de chacun de ses articles et après en avoir délibéré, et procédé au vote, à main levée, à l'unanimité **ADOPTÉ** le budget primitif assainissement de l'exercice 2020 et **L'ARRÊTE** comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>14 435,86 €</b>	<b>14 435,86 €</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>9 565,03 €</b>	<b>9 565,03 €</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>24 000,89 €</b>	<b>24 000,89 €</b>

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMERCE 2019 :**

Vu, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celle relative à l'affectation des résultats,

Vu, les résultats du compte administratif 2019 :

- excédent de fonctionnement cumulé : **26 211,74 €**
- résultat d'investissement cumulé : **0,00 €**

Vu, les restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

- dépenses : **0,00 €**
- recettes : **0,00 €**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé au vote, à main levée à l'unanimité **DÉCIDE** d'affecter les résultats cumulés de fonctionnement comme suit :

- excédent de fonctionnement (002) : **26 211,74 €**

Le contenu de cette décision sera repris dans le prochain acte budgétaire.

#### **BUDGET PRIMITIF DU COMMERCE 2020 :**

Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif la note de synthèse du Budget Primitif Commerce 2020.

Le Conseil Municipal, après examen de chacun de ses articles et après en avoir délibéré, et procédé au vote, à main levée à l'unanimité **ADOPTÉ**, le budget primitif du budget commerce de l'exercice 2020 et **L'ARRÊTE** comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 080,74 €</b>	<b>34 080,74 €</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>35 280,74 €</b>	<b>35 280,74 €</b>

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE 2019 :**

Vu, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celle relative à

l'affectation des résultats figurants au compte administratif 2019 de la commune,

- excédent de fonctionnement cumulé : **562 516,56 €**
- excédent d'investissement cumulé : **36 822,38 €**

Vu, les restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

- dépenses : **117 270,48 €**
  - recettes : **21 368,80 €**
- soit un solde déficitaire des restes à réaliser de : **- 95 901,68 €**

Vu, le financement de la section d'investissement qui se définit comme suit :

- excédent d'investissement cumulé : **36 822,38 €**
- solde déficitaire des restes à réaliser : **- 95 901,68 €**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé au vote, à main levée à l'unanimité **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement (001) : **36 822,38 €**
- besoin de financement (1068) : **59 079,30 €**
- excédent de fonctionnement (002) : **503 437,26 €**

Le contenu de cette décision sera repris dans le prochain acte budgétaire.

### **BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2020 :**

Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif la note de synthèse du Budget Primitif Principal 2020.

Le Conseil Municipal, après examen de chacun de ses articles, après en avoir délibéré, et procédé au vote, à main levée à l'unanimité **ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 et **L'ARRÊTE** comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>270 891,12 €</b>	<b>270 891,12 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>967 150,96 €</b>	<b>967 150,96 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 238 042,08 €</b>	<b>1 238 042,08 €</b>

### **PROPOSITION – COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de proposer une liste de commissaires titulaires et suppléants pour faire partie de la Commission des Impôts Directs :

Le Conseil Municipal de MONTCHEVRIER, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité **PROPOSE**, comme commissaires titulaires :

Mme Jacqueline LAUXIRE, 10 route du Puits, La Fat, 36140 Montchevrier  
M. Pierre MADELENAT, 6 La Gagnerie, 36140 Montchevrier  
M. Yves DECREUSE, 6 route du Bois de Grammont, La Fat, 36140 Montchevrier  
M. Jean-Marc HEMERY, 20 rue Saint Martial, 36140 Montchevrier  
M. Raymond MONGIS, 3 L'Usine d'en Bas, 36140 Montchevrier  
M. Robert DAGOIS, 25 route d'Orsennes, La Glézolle, 36140 Montchevrier  
Mme Josette BERNARDET, 14 route d'Aigurande, Le Poirond, 36140 Montchevrier  
Mme Moïsette BONJOUR, 4 Le Breuil, 36140 Montchevrier  
M. Michel POIRIER, 1 L'Auzenais d'en Bas, 36140 Montchevrier

M. Serge AUCLERT, 15 route d'Aigurande, Le Poirond, 36140 Montchevrier  
M. François MARÉCHAL, 1 route d'Argenton, La Messille, 36140 Montchevrier  
M. Serge ALAPETITE, La Bétoule, 36140 Lourdoueix Saint Michel

**Et comme commissaires suppléants**

Mme Nicole CHARPENTIER, 1 L'Usine d'en Bas, 36140 Montchevrier  
Mme Catherine HALLAIS, 8 route de l'Etang Borgne, La Fat, 36140 Montchevrier  
M. Pierre COLLAS, 19 route de l'Etang Borgne, La Fat, 36140 Montchevrier  
M. Michel HELLEGOUARCH, 35 route du Puits, La Fat, 36140 Montchevrier  
M. Jean-Luc GAULTIER, 1 L'Âge d'en Bas, 36140 Montchevrier  
M. Christian AUBRET, 13 route d'Aigurande, Le Poirond, 36140 Montchevrier  
M. Georges ALLELY, 3 La Folie, 36140 Montchevrier  
M. Jean-Claude FEUILLADE, 21 route de Cluis, La Messille, 36140 Montchevrier  
M. Roger HYVERNAULT, 29 route d'Aigurande, Le Poirond, 36140, Montchevrier  
M. Denis DORANGEON, 7 La Rue, 36140 Montchevrier  
M. Philippe ALLELY, Le Riau Moreau, 36140 La Buxerette  
M. Stéphane FOULATIER, La Cave, 36340 Cluis

### **LOYERS COMMERCE :**

Suite au courrier de Monsieur et Madame GRIMAUD co-gérants du restaurant Le Montcabrien, demandant la remise gracieuse de ses loyers commerciaux pendant la période de confinement liée à la COVID 19.

Après consultation des documents prouvant la baisse de son chiffre d'affaire, Monsieur le Maire propose d'effectuer une remise gracieuse pour les périodes suivantes, pour un montant de **1 134,95 € HT + 226,99 € TVA 20% soit 1 361,94 € TTC :**

- Du 16 mars 2020 au 31 mars 2020
- Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 avril 2020
- Du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 mai 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé au vote, à main levée à 10 voix POUR, et 1 ABSTENTION, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une remise gracieuse pour les périodes suivantes pour un montant de **1 361,94 € TTC :**

### **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LE PROJET DU SITE INTERNET :**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de nommer les membres de la Commission provisoire pour le projet de site Internet. Ce site permettra de diffuser rapidement des informations pour une meilleure communication sur la Commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder au vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, déclare M. Renaud POIRIER, Mmes Dominique VIGNON, Séverine CHELOT et Virginie PHILIPPON, élus membres de la Commission provisoire pour le projet du site internet.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Distribution d'une note sur la prise illégale d'intérêt à chaque élu.
- Le Maire donne les informations suivantes :

- Le recensement de la population sur la commune aura lieu du 21 janvier 2020 au 20 février 2021. L'Insee demande pour ce faire de désigner un coordonnateur communal. Mme Simone MONGIS CARRION est candidate et est désignée à l'unanimité comme coordinatrice pour le recensement. Ses coordonnées seront transmises à l'INSEE. Il conviendra de recruter un ou des agents recenseurs ultérieurement. Une réunion de présentation est programmée par l'Insee à Châteauroux le 8 septembre.
- Un recensement agricole va avoir lieu entre septembre 2020 et avril 2020. Une collecte sur un questionnaire simplifié aura lieu par Internet et sera complétée par un questionnaire complet par sondage auprès de 70 000 exploitations en France, soit environ 1 exploitation sur 5, par des enquêteurs de la DDT.
- Il s'est rendu avec M. Bernard FOULATIER à la réunion de la CDC le 16 juillet 2020, 4 Vice-Présidents ont été élus. Les comptes-rendus de réunion seront adressés par mail à tous les conseillers municipaux.

Levée de séance à 21H10.